

Tarif des douanes

Alors, dans cet esprit, il est bien entendu que nous voulons... notre gouvernement a voulu faire cette tentative pour simplifier, naturellement, les voyages. Remarquez bien que ces voyages qui sont de plus en plus communs, mais pas nécessairement chez l'homme riche, remarquez bien, ils ne sont pas communs malheureusement encore chez la personne pauvre, mais ils le sont chez les personnes de moyens, disons, médians. Il y a possibilité de jouir de ces exemptions-là sans se causer toutes sortes de problèmes dans sa tête. Anciennement, lorsqu'on faisait un voyage de deux jours... est-ce que je l'ai fait il y a trois mois, est-ce que je l'ai fait... voilà il y a deux mois et demi, et ainsi de suite... Je crois que c'est plutôt pour simplifier les choses. Lorsqu'on a fait un voyage de sept jours, c'est une vacance, on s'en souvient, et je crois que cela vient mettre un peu d'équité et de raison dans cette nouvelle transaction.

Le vice-président: L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

M. Ouellet: Monsieur le président, je remercie l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) de son excellente réponse. Je pense qu'il nous a donné une explication qui se tient et qui est défendable. Mais j'aimerais le pousser un peu plus loin dans ce raisonnement. Si c'est, comme il le dit, afin de favoriser le libre-échange, il n'est pas sans savoir que dans certains pays, en Europe en particulier, ces tracasseries administratives de douanes sont levées. Il n'est pas nécessaire de faire des déclarations lorsque des gens reviennent dans leur pays ou voyagent à l'intérieur de certains pays du Marché commun.

Est-ce qu'il ne serait pas possible pour son gouvernement d'imaginer la possibilité d'abolir complètement cette obligation de faire un rapport de vos dépenses lorsque vous revenez de l'étranger. Je pense que les officiers de douanes peuvent continuer à jouer un rôle pour vérifier les cas d'entrée de drogues ou de produits jugés inacceptables. Mais dans le cas d'achats par des voyageurs, des achats de souvenirs de voyages, des vêtements, des choses que, normalement, un touriste rapporte à la suite de son voyage, est-ce que son gouvernement ne penserait pas, éventuellement, à abolir cette obligation que les touristes ont lorsqu'ils entrent au Canada de faire un rapport et d'être fouillés et auscultés par les officiers de douanes.

• (1700)

M. Lanthier: Monsieur le président, excusez-moi, mais il ne faudrait pas se méprendre sur mes propos. Il ne s'agit pas de favoriser le libre-échange. J'ai dit que c'était un essai, naturellement, dans un ensemble de mesures qui semblent être à la faveur partout au monde.

Mon honorable collègue nous donne l'exemple du Marché commun. Dieu sait qu'on n'en est pas là encore! Alors, c'est tout à fait préliminaire. Et quand j'ai dit: C'est bien la pointe de l'orteil qu'on trempe dans la mer qui est le libre-échange.

Deuxièmement, ils l'ont réalisé en Europe, le libre-échange à la suite de négociations et de temps. Nous n'avons pas encore commencé ce temps-zéro ici. Cela dit pour la première partie.

Deuxième partie, il est bien entendu que l'esprit des douanes et accises ce n'est pas de prendre celui qui sort avec \$110 ou \$90 ou s'il a passé 48 heures ou 47 heures et demie. Il s'agit de

prendre du monde, il s'agit d'essayer d'enrayer le commerce aux frontières.

Comme il est relativement facile ici, nous sommes dans une position facile puisque nous avons un partenaire, une frontière et c'est avec les États-Unis, alors, il est facile d'établir des règles et, autrement, nous avons des aéroports où il est possible d'intercepter.

En Europe, naturellement, c'est une espèce d'abdication qu'ils ont donnée parce qu'ils ont des frontières partout. Un pays européen peut avoir des frontières avec trois ou quatre pays et à traverser avec des bouts à la nage ou à pied dans des sentiers de montagnes. Alors, ils ont été forcés de limiter les tracasseries administratives parce qu'ils n'en venaient pas à bout.

Mais dans notre cas, je crois qu'il ne faut pas abdiquer ces contrôles. Il ne faut pas sombrer dans le protectionnisme. Je crois que le contrôle est de bon aloi ici, au Canada, et nous devons l'exercer. Naturellement, les tracasseries administratives, c'est ce qu'on veut enlever. Et si vous n'avez rien à déclarer au bout de \$100, vous n'avez même pas de déclaration à faire.

Je crois, personnellement, que notre gouvernement, d'après sa politique, est en faveur d'une forme de contrôle. Il ne s'agit pas d'ouvrir les frontières. Ceux qui s'imaginent que le libre-échange serait d'ouvrir les frontières, je crois que c'est de rêver à autre chose. Le libre-échange, je crois qu'il faut que ce soit effectué avec contrôle. Maintenant ça peut être des contrôles mitigés ou des contrôles élaborés.

[Traduction]

M. Redway: Monsieur le président, si j'ai bien compris, cet article a pour objet d'accorder une exemption de \$100 à toute personne qui revient au Canada après une absence d'au moins 48 heures. Cette disposition s'ajoute à l'exemption actuelle de \$300, une fois par an, à condition d'être resté à l'étranger pendant sept jours. Le secrétaire parlementaire peut-il me dire s'il est possible de cumuler les exemptions? Autrement dit, une fois par an, si l'on s'absente pendant sept jours, peut-on demander l'exemption de \$300 et l'exemption de \$100 et jouir donc d'une exemption de \$400?

[Français]

M. Lanthier: Monsieur le président, on peut accorder une réponse très laconique, c'est non. On ne peut pas combiner ces choses-là. Si on veut avoir \$400 d'exemption, il faut faire quatre voyages de deux jours. Il faut s'imposer l'onéreuse tâche de faire quatre voyages de deux jours, si on peut jouir de plus de \$300, et ceci, théoriquement, 182 fois par année. Mais on ne peut pas combiner les exemptions. Les exemptions sont indépendantes.

M. Lapierre: Monsieur le président, je vois que le secrétaire parlementaire est bien parti dans les explications. Je suis en train d'examiner l'annexe I et j'aimerais savoir du secrétaire parlementaire pour quelle raison, à l'item 49105-1, pourquoi les réservoirs en acier boulonnés viendraient ici en franchise?

M. Lanthier: Auriez-vous la gentillesse de répéter le numéro que vous avez dit, très rapidement, je n'ai pas saisi?